

le plan de la vérification intégrée. La Canadian Comprehensive Auditing Foundation se livre actuellement à une étude complète visant à établir de meilleures méthodes de vérification intégrée dans le but d'aider non seulement la Fonction publique, mais également les députés à comprendre les objectifs de la vérification intégrée. Ils pourront ainsi veiller à ce que cette dernière donne des résultats utiles pour tout le monde. Cela inclura ce genre de révision.

J'approuve les recommandations du comité. Il a demandé à la Commission de mieux définir son mandat relativement à la vérification de la dotation en personnel et de lui faire rapport de ses progrès. Il lui a demandé de présenter un rapport non seulement en 1986, mais de nouveau en 1987. Il voulait également qu'elle fasse état de ses consultations avec le Vérificateur général ce qui est, comme je l'ai dit tout à l'heure, très important pour que la Commission comprenne bien les directives de ce dernier.

● (1340)

J'ai eu l'occasion d'examiner le rapport et, compte tenu de son importance, je propose, appuyé par le député d'Ontario (M. Fennell):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le dixième rapport du Comité permanent des comptes publics ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité pour étudier à nouveau les recommandations relatives à la surveillance des programmes d'action positive».

M. le Président: L'amendement semble être recevable. Le débat porte sur l'amendement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le gouvernement souhaite sans doute que le comité réexamine certaines dispositions de son rapport. J'ai cru comprendre que le secrétaire parlementaire approuvait la plupart de ces recommandations, mais qu'il désirait de plus amples renseignements au sujet de l'action positive. Il veut faire renvoyer l'ensemble du rapport au comité afin d'obtenir davantage de renseignements sur les modalités d'application et le fonctionnement du programme d'action positive.

Cela me paraît une bonne idée. Néanmoins, nous savons tous que le rapport annuel de la Commission était un bon rapport sur l'état de la question. En fait, si j'en avais été averti, je pourrais en parler en détail. Je n'ai pas l'intention de le faire. Cet argument me paraît valide. Nous sommes tous pour l'action positive et nous voulons non seulement des rapports, mais de l'action et des mesures législatives énergiques. Si tel est le but de cette motion, je suis d'accord pour qu'elle soit mise aux voix.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques observations. Je faisais partie du comité permanent des comptes publics qui a rédigé ce rapport. Ce qui m'inquiète un peu, c'est que nous passions à travers toute cette procédure sans vraiment établir si oui ou non la Commission de la Fonction publique tiendra compte du rapport.

Motions

Ainsi, il devient plutôt important de saisir la Chambre, et je le suppose, la population, des objectifs véritables visés par le comité en présentant ce rapport. Le comité voulait s'assurer que les fonctionnaires fédéraux soient traités de façon juste en tout temps, que la politique gouvernementale soit interprétée de façon à bien protéger les employés et que des programmes d'action positive soient mis en oeuvre et surveillés de façon efficace.

Il est fort intéressant d'examiner le système de personnel qui s'est formé au gouvernement au fil de bien des années, et dont le vérificateur général a dit qu'il était artificiel et curieux. À l'heure actuelle, il est très facile pour un employé d'être perdu dans le système et de ne pas parvenir à soumettre son problème aux cadres concernés. Je suppose que l'une des craintes du vérificateur général à cet égard résidait dans le fait que 90 p. 100 des employés chargés de la surveillance et du contrôle n'étaient pas au service de la Commission, mais bien des ministères, alors que la Commission est censée être l'organisme chargé d'effectuer la surveillance voulue et de s'assurer que tous les cas soient traités de façon adéquate. En outre, le vérificateur général a signalé qu'on ne surveillait pratiquement pas les activités de dotation des ministères.

Je suppose que cela a pu durer pendant de nombreuses années sans avoir des répercussions importantes sur le gouvernement ou sur son image d'un bout à l'autre du pays. Depuis deux ans, on s'efforce de réduire le nombre de personnes qui travaillent pour le gouvernement. Aussi, il faut que le système de surveillance fonctionne et que les parlementaires puissent examiner à fond ce qui se passe pour éviter de retrouver des situations inadmissibles à l'extérieur, et à plus forte raison dans l'appareil gouvernemental. Si nous ne le faisons pas, nous risquons de retrouver du favoritisme bureaucratique voire politique sous différentes formes au sein de la Fonction publique.

En préparant ses recommandations, le comité a bien compris qu'il devait établir des lignes directrices. Le comité a fait des recommandations dans différents domaines; il a notamment parlé de la nécessité de surveiller les méthodes de dotation en personnel des ministères, de préparer une espèce de manuel de gestion du personnel et de surveiller le programme d'action positive du gouvernement.

Comme je l'ai déjà dit, le vérificateur général a fait des commentaires sur le système artificiel et curieux de gestion du personnel. Le comité a recommandé vivement que la Commission de la Fonction publique simplifie considérablement ses méthodes de dotation en personnel et réduise nettement le temps moyen nécessaire pour doter un poste. Ce faisant, nous avons exigé que la Commission de la Fonction publique nous réponde avant le 30 septembre 1986. Nous espérions donc que les parlementaires seraient un peu plus confiants que les procédures adoptées se révéleraient avantageuses pour le gouvernement et pour le Canada en général.